



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Professions liberales : politique a l'egard des retraites

Question écrite n° 417

## Texte de la question

M Raymond Marcellin demande a M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement s'il serait favorable a l'adoption des mesures que la Federation francaise des masseurs-kinesitherapeutes-reeducateurs souhaiterait voir appliquees en matiere de retraite aux professions paramedicales, notamment : la prise en compte, pour les femmes ayant eleve au moins trois enfants, des memes pourcentages de bonification que pour les salaries (10 p 100 par enfant) ; le droit a la retraite a soixante ans avec application, pour les kinesitherapeutes, du mecanisme d'incitation au depart a la retraite identique a celui qui vient d'etre mis en place pour les medecins.

## Texte de la réponse

Reponse. - Au titre du regime de base d'assurances vieillesse des professions liberales et particulierement de la section professionnelle des auxiliaires medicaux (Carpimko) a laquelle sont affilies les masseurs-kinesitherapeutes-reeducateurs, il n'est pas envisage pour le moment d'accorder une majoration de 10 p 100 aux assures ayant eu ou eleve trois enfants. Une telle mesure aurait pour effet d'entraîner une charge financiere supplementaire pour le regime dont l'essentiel des ressources provient des cotisations des assures. Ces cotisations augmentent chaque annee compte tenu d'une part de l'accroissement des prestations tant quantitatif (allongement des carrieres et de l'esperance de vie) que qualitatif (indexation des prestations sur l'allocation vieillesse aux travailleurs salaries "AVTS" majoree deux fois par an). En ce qui concerne le mecanisme d'incitation a la cessation d'activite qui vient d'etre mis en place pour les medecins afin d'influer sur la demographie medicale et parvenir a une plus grande maitrise des depenses de maladie, son extension aux auxiliaires medicaux n'est pas envisagee pour le moment.

## Données clés

**Auteur :** [M. Marcellin Raymond](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 417

**Rubrique :** Retraites : regimes autonomes et speciaux

**Ministère interrogé :** solidarite,santé et protection sociale,porte-parole du gouvern

**Ministère attributaire :** solidarite,santé et protection sociale,porte-parole du gouvern

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 juillet 1988, page 2176